

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-1681

présenté par

Mme Pau-Langevin, M. Juanico, Mme Manin, Mme Tolmont, Mme Victory, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, Mme Rabault, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe et M. Vallaud

ARTICLE 78**Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet article, vous supprimez l'aide à la recherche d'un premier emploi (ARPE) instaurée en 2016 par l'ancienne majorité. Le groupe Socialistes et apparentés dénonce cette suppression à deux titres.

D'abord, vous supprimez un outil qui était une revendication ancienne des représentants des étudiants et qui permettait d'accompagner l'insertion, de plus en plus tardive, des jeunes sur le marché du travail. Cette aide permettait ainsi le prolongement des bourses sur critères sociaux pendant quatre mois après l'obtention du diplôme. En 2017, l'ARPE a bénéficié à 25 800 étudiants et 2 000 apprentis. Alors même que votre document de présentation de l'évaluation préalable des articles du projet de loi de finances parle « sans conteste d'une aide pour les jeunes dans la transition vers le premier emploi », vous la supprimez brutalement. Une telle décision est incompréhensible.

Ensuite, vous la remplacez par « un dispositif d'aide exceptionnelle à la mobilité aux personnes qui, dans le cadre de la procédure nationale de préinscription à Parcoursup, souhaitent s'inscrire à une formation de l'Enseignement Supérieur ». Vous financez donc un dispositif destiné à compenser

l'impact de la sélection, plutôt que de créer des places dans l'Enseignement supérieur et d'y investir les moyens suffisants.

Pour ces deux raisons, le groupe Socialistes et apparentés propose la suppression de cet article.